

## Réglement du dette Hypotechequé

## Par lulu57, le 28/02/2016 à 11:32

bonjour , je vent ma maison dans 2 mois j,ai une dette de 18000€ de 2007 , à la vente de la maison le notaire vas réglé cette dette , seras t'elle toujours de 18000€ ou il faut rajouter des frais et des enterrés , merci

## Par catou13, le 29/02/2016 à 08:24

## Bonjour,

Impossible de vous répondre. Le Notaire va interroger le créancier pour savoir contre versement de quelle somme il acceptera de donner mainlevée de son inscription hypothécaire. Avez-vous remboursé une partie du capital depuis 2007 ? Dans la négative, c'est la somme de 18.000euros augmentée des intérêts courant depuis 2007 que le Notaire prélèvera sur le prix pour rembourser votre créancier inscrit.